

DELEGATION DE Monsieur Joël SOLARI

D-2018/305**Agenda d'accessibilité programmée bordelais (Ad'Ap) : des écoles et des espaces verts accessibles à tous. Décision. Autorisation**

Monsieur Joël SOLARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Agenda d'accessibilité programmée bordelais, tel que validé par le Préfet de Gironde le 27 septembre 2017, porte sur la mise en accessibilité de 362 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, pour 270 établissements recevant du public et 92 installations ouvertes au public sur 9 ans, suivant une programmation établie qui s'élève à un montant de 77 640 860 euros.

Le présent rapport concerne la demande de financement adressée à la Préfecture de Gironde au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la mise en conformité des établissements scolaires et des espaces verts, dont les études et travaux démarreront en 2018.

➤ L'accessibilité des écoles, un enjeu citoyen

En 2018, 20 écoles et groupes scolaires feront l'objet de travaux de mise aux normes et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ces travaux concernent principalement la mise en place de rampes et d'ascenseurs, la mise en conformité des sanitaires et une adaptation de la signalétique.

➤ Les parcs et jardins de la Ville, des installations ouvertes à tout public

En 2018, 9 espaces feront l'objet de travaux de mise en accessibilité qui consisteront à rendre les cheminements, les coins de repos et de jeux accessibles aux personnes handicapées.

En fonction des possibilités techniques liées à la configuration des lieux, les aménagements spécifiques suivants seront mis en place :

- Parcours adaptés : revêtements de sols
- Mobiliers adaptés et accessibles
- Installation d'une signalétique adaptée.

S'agissant d'un projet de mise aux normes des équipements publics, qui concourt à permettre l'accessibilité de tous aux bâtiments d'enseignement maternel et primaire et aux espaces verts de la Ville de Bordeaux, l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local, est susceptible d'apporter un soutien financier, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant (HT)	Financeurs	Montant	%
Mise en accessibilité des écoles	2.196.211 €	Etat (DSIL)	1.308.277 €	50 %
Mise en accessibilité des espaces verts	420.444 €	Ville de Bordeaux	1.308.278 €	50 %
Total	2.616.655 €	Total	2.616.655 €	100 %

Dans le cas où le financement serait moindre, la Ville de Bordeaux prendrait à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser le Maire à :

- valider le plan de financement prévisionnel
- solliciter des cofinancements pour mener à bien le projet d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)
- signer tout document afférant à ce cofinancement,
- encaisser ce cofinancement.

ADOpte A L'UNANIMITE